

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 25 septembre 2024

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2024 Date d'affichage : 19 septembre 2024</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 11</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 1</td> <td>Votes pour : 12</td> </tr> <tr> <td>Votants : 12</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 11	Abstention : 0	Représentés : 1	Votes pour : 12	Votants : 12	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel BENSETTI, M. Alfred KROL, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOU, Mme Annie CAVAILLÈS, M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), Mme Christelle GUYADER, Mme Yolande LARTIGUE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Hélène AILLOS),</p> <p>Absents excusés : M. Philippe CACERES, Mme Pascale BERLY, M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p>Secrétaire : Mme Nawel BENSETTI</p> <p>Représentation EHPAD : M. Jean-Marie RUFFEL, Directeur</p>
Présents : 11	Abstention : 0						
Représentés : 1	Votes pour : 12						
Votants : 12	Votes contre : 0						

DELIB.EHPAD N°2024-16 : Utilisation de contrats saisonniers

Monsieur le Président informe l'assemblée :

L'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Compte tenu de la période estivale et de la mise en place du plan bleu canicule et de la période hivernale Il est nécessaire de prévoir un ou plusieurs postes contractuels pour faire face à cet accroissement saisonnier au motif du surcroît d'activité d'hydratation l'été et des diverses vaccinations l'hiver ou d'épidémies. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- De créer un ou plusieurs postes contractuels d'aides-soignants, d'adjoints techniques (ASH) et d'Infirmier en soins généraux pour faire face à cet accroissement saisonnier.
- De fixer la rémunération par référence à l'échelon 1 brut 389 majoré 373 pour les aides-soignants, à l'échelon 1 brut 368 majoré 367 pour les agents techniques et à l'échelon 1 brut 444 majoré 395 pour les infirmiers en soins généraux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, ainsi informé et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité,

- **D'adopter** ces propositions ;
- **De mentionner** que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à

compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*



**Monsieur Thierry DUFOUR,
Président du CCAS de Puygouzon**

